

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale et de la Décentralisation :

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 28 août 2014 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 20 août 2014.

Le Directeur général ff.,

Le Bourgmestre,

M. GUYAUX

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2014 : Approbation.
2. Patrimoine communal : Locaux de Police : section de Rhisnes : Convention d'occupation : Approbation.
3. Patrimoine communal : Club de football : Section d'Emines : Convention d'occupation : Approbation.
4. Enseignement : Achat de quatre ordinateurs pour les directions d'école communale : Centrale d'achat GIAL : Décision.
5. Enseignement : Acquisition de logiciels d'aide à la gestion des écoles communale : Décision.
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
6. Enseignement : Acquisition de mobilier : Implantations scolaires de Bovesse, Meux, Rhisnes et Saint-Denis : Décision.
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
7. Administration communale : Achat d'un serveur : Centrale d'achat GIAL : Décision.
8. Patrimoine communal : Transformation d'un bâtiment en logement de transit : Section d'Emines : Devis estimatif : Décision.
9. Patrimoine communal : Réfection des joints de quatre voiries en béton : Section d'Emines, de Rhisnes et de Saint-Denis : Décision.
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.

10. Patrimoine communal : Acquisition de matériaux pour la crèche de Saint-Denis : Décision.
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
11. Patrimoine communal : Acquisition d'un coffret électrique de trottoir : Section de Rhisnes : Décision.
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
12. Patrimoine communal : Acquisition de modules préfabriqués d'occasion à usage de classes : Section de Meux : Décision.
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
13. Service des Travaux : Achat d'un groupe électrogène : Décision.
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
14. Service des Travaux : Acquisition de béton : Décision.
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
15. Service des Travaux : Acquisition de pierrailles : Décision.
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
16. Service des Travaux : Acquisition de produits de béton et de fonte : Décision.
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
17. Service des Travaux : Acquisition de produits hydrocarbonés : Décision.
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
18. Service des Travaux : Marché public pour le remplacement du matériel volé : Information.
19. Patrimoine communal : Marché public pour le déplacement et le raccordement au gaz de deux modules scolaires : Information.
20. Projet Pilote SyGeRCo (Système de Gestion des Routes communales) : Partenariat Province/Commune : Auscultation des voiries : Décision.
21. Budget communal : Exercice 2014 : Modification budgétaire n° 3 : Service ordinaire : Approbation.
22. Budget communal : Exercice 2014 : Modification budgétaire n° 3 : Service extraordinaire : Approbation.
23. Budget de la Fabrique d'église de Villers-lez-Heest : Exercice 2015 : Approbation.

24. Budget de la Fabrique d'église de Warisoulx : Exercice 2015 : Approbation.
25. Patro Sainte Elisabeth de Rhisnes : Octroi d'un subside :

A HUIS CLOS :

26. Enseignement : Demande interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental.
27. Enseignement : Demande de détachement à mi-temps d'une institutrice maternelle définitive à temps plein.
28. Enseignement : Admission à la pension d'une institutrice maternelle définitive à temps plein.
29. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.
30. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
31. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (7 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
32. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
33. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
34. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.
35. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
36. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
37. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (5 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
38. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (5 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
39. Désignation d'une institutrice primaire APE à temps plein aux écoles communales de La Bruyère.
40. Désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
41. Désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
42. Désignation d'une puéricultrice APE à 4/5 temps à l'école communale de Meux.
43. Désignation d'une puéricultrice APE à 4/5 temps à l'école communale de Rhisnes.

44. Désignation d'une puéricultrice APE à 4/5 temps à l'école communale d'Emines.
45. Désignation d'un agent APE à temps plein (aide administrative) aux écoles communales de La Bruyère Nord et de Warisoulx-Saint-Denis.
46. Ratification de la demande de congé pour prestations réduites en cas de maladie d'une institutrice primaire définitive à temps plein.
47. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.
48. Ratification de la demande de congé pour prestations réduits en cas de maladie d'une institutrice primaire définitive à temps plein.
49. Ratifications des désignations d'une institutrice primaire temporaire (temps plein et mi-temps) aux écoles communales de La Bruyère.
50. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (18 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
51. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère.
52. Ratification de la désignation d'un instituteur primaire temporaire à temps partiel (21 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
53. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.
54. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de la Bruyère.
55. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (14 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
56. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (5 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
57. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (18 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
58. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.
59. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.
60. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.

COMMENTAIRES.

1. -

2. Pour permettre à la zone de police Orneau-Mehaigne de disposer à La Bruyère de locaux appropriés, la Commune de La Bruyère a procédé sur fonds propres à l'aménagement de locaux jouxtant l'Administration communale place communale, 6 à Rhisnes.

L'ensemble des frais engagés ont été remboursés à la Commune par la Zone de police.

Il est donc proposé au Conseil communal d'officialiser et de modaliser l'occupation de ces nouveaux locaux par le biais d'une convention.

3. L'asbl « US Emines » occupe les installations sportives communales situées rue des Colons à Emines pour la pratique du football.

Cette société sportive projette d'améliorer ces infrastructures et sollicite dans ce cadre l'intervention financière de la Région wallonne (Infrasports).

Ce subside est subordonné au respect de conditions parmi lesquelles figure un droit de jouissance des installations pour une durée minimum de 20 ans.

Un projet de convention d'occupation répondant à cette imposition est soumis à l'approbation du Conseil.

4. En 2009, les directions d'école ont reçu de l'Etnic (Fédération Wallonie-Bruxelles) un ordinateur qui fonctionne sous le système d'exploitation Windows XP.

Depuis avril 2014, Microsoft ne fournit plus de mise à jour pour ce système obsolète exposant potentiellement ces ordinateurs à des virus et à des failles de sécurité.

Le budget réduit de l'Etnic ne lui permet plus de procéder à la mise à jour ni même aux réparations éventuelles de ces machines.

Le remplacement de ce matériel est donc à charge du Pouvoir Organisateur. Il se composera de deux ordinateurs fixes pour les écoles à implantation unique (Emines et Rhisnes) et de deux ordinateurs portables pour les écoles à deux implantations (Meux/Bovesse et Warisoulx/Saint-Denis).

Devis estimatif de l'ensemble : 4.500 € TVAC. Il sera acquis via la centrale d'achat de l'asbl GIAL

5. Le logiciel de gestion d'école utilisé actuellement par les directions est basé sur le logiciel Microsoft Access 2.0 datant de 1994.

Vu son obsolescence, il devient difficile de le faire fonctionner sur les systèmes actuels d'autant qu'il ne prend pas en compte les nombreuses nouvelles tâches administratives demandées aux directeurs.

Le nouveau logiciel d'aide à la gestion de l'école générera un gain de temps considérable tant pour l'école que pour le service enseignement communal.

Devis estimatif : 3.500 € TVAC

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

6. Il s'avère indispensable d'acquérir du mobilier neuf pour les implantations scolaires de Bovesse, de Meux, de Rhisnes et de Saint-Denis en raison de la vétusté de l'actuel ou du manque de matériel dû à l'augmentation de leur population scolaire.

Le devis estimatif s'élève approximativement à 11.405 € TVAC

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

7. Les serveurs de l'administration communale sont utilisés actuellement au maximum de leur capacité créant ainsi l'impossibilité d'ajouter de nouvelles applications nécessaires au bon fonctionnement des services administratifs et de bénéficier d'un système de « secours » en cas de panne matérielle éventuelle.

Il est donc proposé au Conseil l'acquisition d'un nouveau serveur.

Devis estimatif : 7.000 € TVAC.

8. Le 26 avril 2012, le Conseil Communal a choisi pour le marché pour compte relatif à la création d'un logement de transit situé rue de Vedrin, 70 à Emines, le mode de passation de marché, et a déterminé le devis estimatif de ces travaux à 91.000 € HTVA.

Deux offres de prix ont été déposées pour l'ouverture des soumissions en date du 3 octobre 2013. Après vérification par l'INASEP, auteur de projet, il s'avère que leur montant dépasse l'estimation communale de plus de 10 %.

Il convient donc au Conseil Communal de revoir le devis estimatif initial en le portant à 135.000 € TVAC (111.570,24 € HTVA).

9. Certaines voiries de l'Entité présentent des joints de dilatation en mauvais état. Une réfection de ceux-ci s'avère indispensable aux fins d'assurer un maximum de sécurité aux usagers.

Les voiries visées par le présent marché sont :

- 20 Rue de Rhisnes à Emines et à Rhisnes
- 21 Rue du Surtia à Saint-Denis
- 22 Rue du Surtry à Saint-Denis
- 23 Rue du Stordoir à Saint-Denis.

Mode de marché : procédure de marché sans publicité.

Devis estimatif : 72.000 € TVAC.

10. Les travaux de création d'une nouvelle classe à l'étage de l'école de Saint-Denis débutés le 31 mars dernier, ont nécessité l'étañonnement de la dalle en béton entraînant inévitablement la démolition des cloisons légères de la crèche située au rez-de-chaussée du bâtiment.

Une reconstruction de ces cloisons ainsi qu'un rafraichissement profond de cette structure d'accueil sont nécessaires pour la poursuite des activités.

Le mode de marché proposé est la procédure négociée sans publicité et le devis estimatif structuré par lots se détaille comme suit :

Lot 1 menuiserie/faux-plafond/cloison : 4.300 € TVAC

Lot 2 électricité : 1.500 € TVAC

Lot 3 revêtement de sol : 2.200 € TVAC

Lot 4 peinture : 1.600 € TVAC

Lot 5 carrelage : 400 € TVAC

Soit un devis global de 10.000 €.

11. La place communale de Rhisnes est fréquemment occupée tant par des commerçants, le jeudi après-midi, que par un cirque ou autres activités festives plusieurs fois par an.

Un besoin d'alimentation électrique est nécessaire à ces diverses occasions.

Afin d'éviter de poursuivre la formule actuelle de raccordement par une voire deux longue(s) allonge(s) au départ de la salle communale, il est proposé au Conseil l'acquisition d'un coffret électrique de trottoir sur la place communale.

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

Devis estimatif : 2.500 € TVAC.

Le coût d'acquisition de ce matériel sera accompagné des frais de pose d'un nouveau branchement à réaliser exclusivement par ORES et qui se chiffrent à 1244,73 TVAC.

12. Les modules implantés à l'école communale de Meux depuis août 2013 (pour 4 classes de primaire) avaient été pris en location à la société Degotte d'Herstal en attendant une modification budgétaire qui permettrait ensuite l'acquisition de ces modules.

La société Degotte avait accepté que les loyers perçus en attendant la modification budgétaire puissent être déduits du prix au moment du rachat des modules.

Les crédits ayant à présent été inscrits au budget, le module en place peut être racheté.

Un marché public de fourniture doit donc être lancé.

Le montant ne dépassant pas les 85.000€ HTVA, il peut être procédé par procédure négociée sans publicité.

S'agissant de modules bien particuliers déjà en place depuis 1 an et aménagés spécifiquement à l'usage de classe, il peut être dérogé à l'exigence de consultation de plusieurs fournisseurs. Seule la société Degotte d'Herstal peut donc être consultée.

13. Le groupe électrogène du service communal des travaux est hors d'usage après une utilisation de plus de 25 ans. Sa réparation nécessiterait des frais trop onéreux vu sa valeur actuelle.

Il est présenté au Conseil un dossier d'acquisition d'un nouveau matériel.

Devis estimatif approximatif : 1.250 € TVAC

Mode de marché : procédure négociée.

14 -15 – 16 – 17. Ces quatre points concernent les marchés d'approvisionnement habituels en matériaux du service des travaux nécessaires à l'exécution de ses tâches d'entretien, de rénovation ou d'extension du patrimoine communal.

Le devis estimatif de ces acquisitions se ventile comme ci-après :

- Béton : 46.000 € TVAC
- Pierrailles : 13.000 € TVAC
- Produits de béton : 7.000 € TVAC – Produits en fonte : 3.000 € TVAC
- Produits hydrocarbonés : 35.000 € TVAC.

18. Durant la nuit du 22 au 23 juillet 2014, un vol de matériel a été commis à l'entrepôt communal de Villers-lez-Heest. La liste est importante ce qui empêche le personnel du service des travaux de mener à bien les différentes tâches qui lui sont confiées.

Soucieux de remplacer rapidement ce matériel et, se basant sur l'article L1222-3, §3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège a pris la décision en date du 6 août 2014 de lancer une procédure de marché pour l'acquisition d'un nouvel outillage. Le devis estimatif de ce marché est estimé à 11.160 HTVA.

19. La population scolaire estimée des écoles de Rhisnes et d'Emines pour la rentrée de septembre crée un besoin de structure d'accueil supplémentaire qui peut être comblé par l'apport d'un module établi à Villers-lez-Heest.

Compte tenu de la proximité de la rentrée scolaire, le Collège a décidé le 23 juillet 2014 de passer un marché public pour la manutention et le raccordement au gaz des installations de chauffage de deux modules scolaires susvisés. Le devis estimatif est établi à 5.000 € TVAC.

20. En date du 24 juin 2014, le Conseil a accepté de participer au projet pilote lancé par l'INASEP relatif au développement d'un logiciel d'inventaire des routes communales.

Dans ce cadre, la Province de Namur propose aux communes de son territoire qui participent à ce projet pilote un partenariat couvrant l'auscultation gratuite de 80 km de voirie d'une valeur estimée à 18.000 €.

21 – 22. Voir annexes.

23.

Recettes : 34.190 €	Dépenses : 34.190 €	Solde : 0
Participation communale : 22.928,71 € (26.018,53 € en 2014 – 18.749 en 2013)		

24.

Recettes : 40.960,45 €	Dépenses : 40.960,45 €	Solde : 0
Participation communale : 23.038,32 € (30.513,69 € en 2014 – 17.661,35 en 2013)		

25. Les cars communaux assurent début juillet depuis plusieurs années les transports des mouvements de jeunesse de La Bruyère vers leurs camps d'été.

Cette année, la capacité de ces véhicules n'a pu faire face à l'augmentation du nombre des enfants à transporter.

Pour pallier à ce problème, le 18 juin 2014, le Collège a confié un transport à une firme privée pour la somme de 562 € TVAC afin de transporter les 160 enfants du Patro Sainte Elisabeth de Rhisnes. Il est suggéré au Conseil d'accepter cette dépense à titre de subside.